

## LANterne

---

VOL. I.    MONTRÉAL, 25 FÉVRIER 1869.    No. 24.

---

Il paraît que la bibliothèque du parlement de Québec ne contient pas même le code civil.

On attend qu'il ait été approuvé par l'archevêque.

Séance du 10 Février.

M. le député Benoit demande que la bibliothèque du département de l'instruction soit réunie à celle du parlement.

M. Chauveau répond que cette bibliothèque, ne comprenant guère que des livres scientifiques, serait complètement inutile aux membres.

Ca va de soi : tout ce qui est scientifique est déplacé au parlement de Québec.

M. Benoit réplique qu'il n'a pas eu un instant l'idée d'augmenter le nombre des livres afin que les membres pussent lire, qu'il était trop bon catholique pour exprimer un tel vœu, mais qu'il ne l'avait fait que par motif d'économie, pour épargner l'emploi de deux épousseteurs au lieu d'un.

Ce mot d'économie fait bondir sur leurs sièges les trois-quarts des membres qui ne comprennent pas qu'on ose prononcer ce mot en plein parlement.

L'un d'eux va même jusqu'à dire qu'il est cruel et lâche de profiter ainsi de la maladie du trésorier à qui une diminution dans les dépenses peut causer une émotion fatale.

Tout-à-coup on annonce un message du Conseil Législatif.— Le Conseil supplie les membres de se rappeler que le 19 Février étant un jour de jeûne, il convient de s'abstenir de toute discussion sur un sujet d'intérêt public.

Une suave expression de béatitude accueille ce message, et le ministère propose l'ordre du jour ainsi conçu :

« Il est expédient que le parlement local fasse l'achat de cinq cents exemplaires du *Petit Albert*, et de douze cents exemplaires des *Exercices de Newaines*, pour ouvrir l'esprit des députés qui